

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
0710.29.10	--- Pois chiches, lupins, cajans (pois cajans ou ambrevades) et graines de guarée	D	En fr.	-
0710.29.90	--- Autres	B	7.5 %	-
0710.30.00	- Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	D	En fr.	-
0710.40.00	- Maïs doux	B	7.5 %	-
0710.80	- Autres légumes			
0710.80.10	--- Asperges	C	22.5 %	-
0710.80.20	--- Brocolis et choux-fleurs	C	20 % ⁽¹⁾	-
0710.80.30	--- Choux de Bruxelles	B	10 %	-
	--- Carottes :			
0710.80.41	---- Jeunes carottes (d'une longueur maximale de 11 cm)	C	17.5 %	-
0710.80.49	---- Autres	B	7.5 %	-
0710.80.50	--- Champignons	B	10 %	-
	--- Autres :			
0710.80.91	---- Artichauts (Chine), pousses de bambou, feuilles de cactus (nopales), cardons, feuilles de coriandre (Chinese ou Mexican parsley ou Yen Sai), jicama, cerfeuil, malanga, gombo (ketmies), tomates arbustives (tomates du Cap), estragon, tomatillos, topedos, truffes, verdolagas et châtaignes d'eau (macres)	D	En fr.	-
0710.80.99	---- Autres	B	7.5 %	-
0710.90.00	- Mélanges de légumes	C	15 %	-
07.11	Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état.			
0711.10.00	- Oignons	B	6.2 %	-
0711.20.00	- Olives	D	En fr.	-
0711.30.00	- Câpres	A	12.5 %	-
0711.40.00	- Concombres et cornichons	C	12.5 %	-
0711.90.00	- Autres légumes; mélanges de légumes	B	6.2 %	-

1. Le contingent tarifaire de 3 000 tonnes s'applique pour l'année commençant le 1^{er} janvier 1994.